



Nancy, le 01 Février 2024

## **Lettre ouverte, valant préavis de grève, à M. MEYER, Directeur de la DIR Est**

M. le Directeur,

Suite aux nombreuses oppositions revendiquées depuis des mois par l'ensemble des représentants du personnel dans les instances, devant votre obstination à mener à son terme **votre** projet de service, lequel engendre déjà de nombreux risques psycho-sociaux et engendrera inévitablement des réductions d'effectifs et leurs conséquences néfastes pour les personnels et les usagers, et devant **votre** volonté non dissimulée de démanteler ce qui reste de la DIR-Est, **les organisations syndicales représentatives FO et CGT de notre service exigent :**

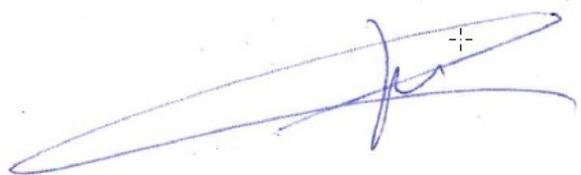
- l'arrêt immédiat de votre projet de service, qui n'a plus lieu d'être depuis le renoncement du conseil départemental de la Haute-Saône
- le retrait de la proposition de loi N°2077 déposées le 22 janv. 2024 visant à faciliter la m2d aux régions du RRN et en particulier l'article visant à compléter le 1° de l'art, 40 de la loi 2022-217 (dite loi 3Ds) : en confiant la gestion du domaine routier aux présidents de régions.
- un réel dialogue social, à l'écoute des Agents et de leurs représentants
- l'arrêt des suppressions de postes, le recrutement important et immédiat de personnels sous statut et la titularisation des contractuels pour assurer toutes les missions dans de bonnes conditions, qu'elles soient d'exploitation, techniques ou administratives
- une revalorisation de la valeur du point d'indice et de la grille indiciaire, afin de rattraper le gel depuis 2010, et de permettre un vrai déroulement de carrière

- la reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité des métiers des personnels d'exploitation et des techniciens par l'octroi d'une prime de risques ainsi que la bonification de 25 % du service actif pour permettre un départ anticipé en retraite, sans décote
- la prise en compte, pour réévaluation vers le haut, des CEI oubliés lors du dernier reclassement.
- l'intégration de la totalité des primes dans le calcul du droit à pension
- la revalorisation de la PSR pour tous comme le prévoit l'arrêté du 28 octobre 2020
- la revalorisation de l'indemnité d'astreinte
- une réforme statutaire des personnels d'exploitation à la hauteur, permettant un vrai déroulement de carrière et prenant en compte les revendications des personnels, contrairement à celle imposée fin 2023.

**Dans ce cadre, l'intersyndicale FO et CGT DIR Est dépose par la présente un préavis de grève pour la journée du 08 février 2024...**

(Nous rappelons que ce préavis couvre les nuitées en amont et en aval)

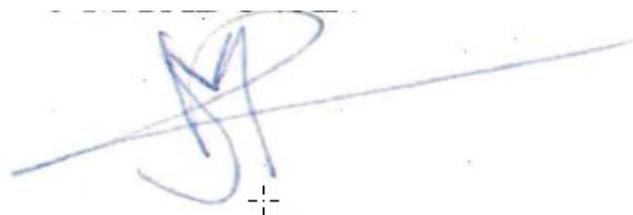
Le secrétaire de section FO DIRE  
Kévin GRENIER



Le secrétaire de cartel FO-DIRE  
Rémy WOLFF



Le secrétaire de la section  
CGT-PTAS DIRE  
J-M PADOVAN



Le secrétaire de l'union de sections  
SNPTRI- CGT DIRE  
Claude VANNI



Copie : SNP2E-FO, FEETS-FO, SNPTRI-CGT, FNEE CGT, Agents de la DIR Est